



Semaine de Sensibilisation
à la Paperasserie^{MC}

Parrainé par



Prix
Ciseaux
d'or

2024

Gagnant : Conseil des premiers ministres de l'Atlantique - Registre des médecins de l'Atlantique

Lauréats :

- Conseil des premiers ministres de l'Atlantique
 - L'honorable Blaine Higgs, premier ministre du Nouveau-Brunswick
 - L'honorable Andrew Furey, premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador
 - L'honorable Tim Houston, premier ministre de la Nouvelle-Écosse
 - L'honorable Dennis King, premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard

Nous décernons un prix Ciseaux d'or 2024 aux premiers ministres du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard pour le lancement du Registre des médecins de l'Atlantique le 1^{er} mai 2023.

Les médecins inscrits au Registre pourront exercer dans n'importe quelle des quatre provinces de l'Atlantique. La cotisation annuelle de 500 \$ associée au Registre remplace les frais de suppléance ou de permis temporaire de chacune des provinces.

Auparavant, les médecins de l'Atlantique devaient présenter une demande au collège des médecins de chaque province et payer les frais d'inscription exigés par chacun pour obtenir un permis d'exercice. Par exemple, un médecin dûment inscrit au Nouveau-Brunswick qui souhaitait travailler en Nouvelle-Écosse devait remplir une demande de 16 pages pour y obtenir un permis temporaire. Il devait aussi payer 300 \$ pour l'inscription initiale, puis 354 \$ par tranche de 30 jours, jusqu'à concurrence de 180 jours, pour un maximum de 2 124 \$. Pour pouvoir travailler également à Terre-Neuve-et-Labrador et à l'Île-du-Prince-Édouard, le même médecin devait payer 1 895 \$ et 2 125 \$, respectivement, pour un total de 6 144 \$.

Au-delà des économies réalisées, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse estime que le Registre fera gagner 190 heures aux médecins et leur évitera des dizaines de pages de paperasserie. Le temps que les médecins gagneront pourra être consacré à des consultations de patients supplémentaires et leur permettra d'améliorer leur conciliation travail-vie personnelle. De plus, la standardisation des permis d'exercice dans le Canada atlantique favorisera la mobilité des médecins et pourrait atténuer la pénurie de ces professionnels dans certaines régions.

Gagnante : La *Loi de 2023 concernant votre santé* - les règles « de plein droit » de l'Ontario

Lauréate :

- L'honorable Sylvia Jones, ministre de la Santé de l'Ontario

Nous décernons un prix Ciseaux d'or 2024 au gouvernement de l'Ontario pour l'adoption de la *Loi de 2023 concernant votre santé*, qui a instauré des règles « de plein droit » conférant des exemptions aux travailleurs de la santé inscrits dans d'autres provinces et territoires au Canada, une première au pays. Les exemptions autorisent ces professionnels de la santé (médecins, personnel infirmier, inhalothérapeutes, technologues de laboratoire médical, etc.) à exercer immédiatement en Ontario sans devoir d'abord s'inscrire auprès de l'un des ordres de réglementation des professionnels de la santé de la province. Les travailleurs admissibles peuvent donc travailler jusqu'à six mois en Ontario avant de devoir s'y inscrire, ce qui leur permet de prodiguer des soins pendant l'analyse de leur dossier, plutôt que d'attendre les autorisations requises. Cette loi est entrée en vigueur le 24 juillet 2023.

Elle élimine des obstacles administratifs, comme la paperasserie interminable et les frais d'inscription, qui empêchaient des professionnels de la santé prêts à travailler de fournir des soins indispensables à la population. Ces règles « de plein droit » éliminent des formalités administratives pour les professionnels de la santé, créent un précédent pour une réduction plus importante de la paperasserie superflue et ouvrent la voie à la reconnaissance des qualifications d'autres professionnels formés ailleurs au pays.

À suivre de près : Ville de Richmond, Portails de services en ligne MyBusiness et MyPermit

Lauréats :

- Malcom Brodie, Maire de la ville de Richmond
- Conseil municipal de la ville de Richmond

MyBusiness est un service de traitement des permis d'entreprise offert en ligne dans le portail MyRichmond de la ville de Richmond. MyBusiness réduit la paperasserie en offrant une option de libre-service qui permet aux propriétaires de nouvelles entreprises et d'entreprises établies de demander, de mettre à jour ou de renouveler leur permis en ligne, sans devoir se rendre à l'hôtel de ville.

Ce service en ligne simplifié permet aux entrepreneurs de communiquer avec l'administration municipale et d'accéder à des services au besoin (paiements en ligne, consultation de l'état des demandes). MyBusiness leur permet de gagner du temps et rend les processus liés aux permis d'entreprise plus pratiques et accessibles. Le programme est très populaire (adoption à 50 %, c.-à-d. par environ 7 000 entreprises, au cours de la première année).

La ville de Richmond a aussi récemment mis en place MyPermit, un nouveau portail en ligne qui permet aux citoyens de faire leurs demandes de permis de construction et de les gérer. Ceci constitue une étape importante pour le Projet d'optimisation des processus de demande et de gestion des permis de construction et d'aménagement, qui va tirer parti de la technologie pour améliorer l'expérience client. Au début, MyPermit se concentrera sur des types de permis simples (c.-à-d. les permis de métiers comme la plomberie, les permis d'installation du gaz, les permis d'installation de gicleurs et la réception des demandes d'accord de service). Les entrepreneurs pourront demander et obtenir ces permis en un simple clic, sans avoir à soumettre une demande écrite.

